



**L'Initiative de l'UNESCO
pour la formation des enseignants en Afrique subsaharienne (TTISSA)**

Première réunion des coordonnateurs nationaux
de l'Initiative de l'UNESCO pour la formation des enseignants
en Afrique subsaharienne
BREDA, Dakar, 7-9 mars 2006

République du Congo
Note sur la situation des enseignants en République du Congo

Gaspard MBEMBA
Coordinateur national TTISSA

Les idées et les opinions exprimées dans ce rapport sont celles de l'auteur et ne représentent pas nécessairement celles de l'UNESCO et des Etats membres. Par ailleurs, elles n'impliquent aucun engagement de la part de l'Organisation.

Note sur la situation des enseignants en République du Congo

Par Gaspard MBEMBA,
Coordonnateur national de l'Initiative de l'UNESCO
pour la formation des enseignants en Afrique subsaharienne

BREDA, Dakar, 7- 9 mars 2006

L'Initiative de l'UNESCO pour la formation des enseignants en Afrique subsaharienne doit, pour atteindre ses objectifs, se baser sur une connaissance la plus complète possible de la situation des enseignants dans les Etats concernés, pour un meilleur ciblage des actions à programmer en synergie avec celles éventuellement en cours ou en complément de celles déjà réalisées pour améliorer cette situation. Cette amélioration doit se lire sur les conditions de travail dans les institutions de formation, sur la qualification des formateurs qui y travaillent, sur la qualification des enseignants formés dans ces institutions, la couverture des besoins nationaux en enseignants formés, sur les conditions de vie et de travail des enseignants des différents niveaux du système éducatif. Si enseigner est un métier dont la qualification s'acquiert, comme pour tous les autres métiers, par la formation, la réussite de son exercice, comme c'est le cas pour tous les autres métiers, exige un cadre propice pour l'enseignant et pour les apprenants. En effet, l'exigence d'une bonne qualification des enseignants pour dispenser une formation de qualité aux apprenants ne peut cohabiter avec des conditions de vie et de travail défectueuses. La présente note donne un état des lieux non exhaustif et les actions en cours dans la formation des personnels de l'éducation en République du Congo.

I. Etat des lieux :

1. La tutelle :

L'éducation nationale, en République du Congo, est scindée en trois ministères : le Ministère de l'Enseignement Primaire et Secondaire chargé de l'Alphabétisation (MEPSA), le Ministère de l'Enseignement Technique et Professionnel (METP) et le Ministère de l'Enseignement Supérieur (MES). Le MEPSA a la charge du préscolaire, du primaire, du secondaire général, public et privé, et de l'alphabétisation ; le METP celle du secondaire technique et professionnel, public et privé ; le MES celle de l'enseignement supérieur, public et privé.

2. Situation générale de l'école congolaise :

Depuis la publication de la loi 008/90 du 06 septembre 1990, l'enseignement est dispensé, du préscolaire au supérieur, dans les établissements publics et privés.

a) La taille du système :

Au MES : il y a les 11 établissements de la seule université publique du pays, l'Université Marien Ngouabi (UMNG), et 16 établissements privés connus de la Direction générale de l'enseignement supérieur. En 2005-2006, l'UMNG compte 10670 étudiants (source : Direction de la scolarité et des examens de l'UMNG).

Au MEPSA, tous niveaux confondus, au titre de l'année scolaire 2003-2004, on dénombre 2209 établissements du secteur public, 1684 du secteur privé, soit un total de 3983 dont 66,6 % sont des écoles primaires ; sur un total de 797.874 élèves recensés dont 47,55 % de filles, le secteur privé en scolarise 79 % au préscolaire, 25 % au primaire et 22 % au secondaire général (EDUCSTAT n° 001, DEPS).

Le METP, pour la même période, compte 71 établissements publics dont 75,8 % du premier cycle technique ; 30538 élèves dont 54,2 % de filles. Les statistiques disponibles ne font pas mention du secteur privé.

Cette population est concentrée surtout en zones urbaines (85 % au MEPSA pour les seules villes de Brazzaville et Pointe-Noire).

Sur une population totale du pays estimée à près de 3 millions d'habitants, l'école congolaise, tous niveaux confondus, compte en 2005-2006, environ 840000 (soit près de 28 %) élèves et étudiants recensés.

b) Des résultats optimistes

L'Etat multiplie des efforts au profit de l'école et obtient, parfois avec l'aide internationale, quelques résultats qui doivent être signalés :

Au MES,

- l'UMNG jouit d'une autonomie financière et d'un statut particulier pour son personnel ;
- amélioration progressive de l'informatisation de la gestion,
- connexion à l'Internet et ouverture ce mois de mars 2006 d'un Campus numérique ;
- production des diplômés chaque année ;
- installation et fonctionnement des programmes de 3^e cycle dont la Chaire UNESCO en sciences de l'éducation pour l'Afrique centrale option didactiques des disciplines et évaluation ;
- démarrage très imminent de la réforme L.M.D adoptée dans l'espace CEMAC.
- Les établissements privés assurent une couverture non négligeable du secteur tertiaire.

Au MEPSA,

- sur budget de l'Etat,
 - la couverture des établissements du primaire public (1806 en 2003-2004) en livres congolais coédités avec EDICEF HACHETTE ;
 - l'équipement progressif des établissements publics (2209 en 2003-2004) en tables bancs confectionnés par l'atelier de l'INRAP, avec la collaboration, dans la distribution, des députés des circonscriptions électorales;
- la confection des outils pédagogiques : matériel didactique et modules de formation des enseignants dans les disciplines de base ;
- la révision des programmes et formation à leur utilisation ;
- généralisation de la pédagogie par objectifs surtout au primaire et initiation de l'approche par compétence ;
- la création des réseaux de formateurs départementaux,
- l'informatisation progressive de la gestion des administrations centrales, des directions départementales ;
- la connexion à Internet du Cabinet du MEPSA.

Au METP :

- informatisation de la gestion administrative, avec connexion à l'Internet et mise en place de l'Intranet,
- développement de l'enseignement de l'informatique avec dotation des établissements en matériel informatique ;
- réouverture des écoles normales des instituteurs après une interruption d'une dizaine d'années.

c) Des faiblesses du système :

En dépit des efforts déployés et de la présence du privé, malgré les signes d'une reprise progressive du fonctionnement de l'école même dans la partie du pays où il a été perturbé par les conflits armés, la situation de l'école publique congolaise à tous les niveaux, demeure très préoccupante.

Au MES :

- L'UMNG n'étant pas construite, il y a de réels problèmes d'infrastructures et de locaux pour loger les établissements et accueillir décemment des effectifs aussi élevés d'étudiants (10670 en 2005-2006) ; il manque des bureaux pour loger les enseignants ; s'ajoutent :
- absence de couverture des établissements de l'UMNG en Internet et retard par rapport aux établissements privés d'enseignement supérieur sur la généralisation de l'enseignement de l'informatique et son élévation au rang des autres disciplines ;
- taux de redoublement et d'échecs généralement élevés sauf dans les écoles ;

- insuffisance du budget alloué à la recherche et aux activités pédagogiques ;
- insuffisance du fonds documentaire aggravée par les derniers conflits armés ;
- insuffisance d'équipement de laboratoires :
 - l'ENS, l'établissement chargé de la formation initiale et continue (académique et professionnelle) des enseignants et personnels d'encadrement du système éducatif et qui abrite la Chaire UNESCO de sciences de l'éducation pour l'Afrique centrale option didactique des disciplines et évaluation, a perdu presque la totalité du matériel et la totalité de son laboratoire de micro enseignement pendant les conflits armés, rendant impossible l'activité des travaux pratiques ;
 - sur 9 ans de fonctionnement depuis son démarrage, aucun étudiant de la Chaire UNESCO n'a bénéficié d'une bourse ne serait-ce que pour aller se documenter hors du Congo, causant de réels problèmes de documentation notamment surtout que, jusqu'ici, la Chaire n'est pas connectée à l'Internet ;
- faiblesses sérieuses dans l'encadrement des stages pratiques :
 - faute d'établissement d'application, faute de conseillers pédagogiques qualifiés en poste dans les établissements utilisés pour le déroulement des stages, l'encadrement du stage est confié à des enseignants qui n'ont jamais bénéficié de formation autre que leur pratique sur le terrain ;
 - en raison du dénuement des établissements d'accueil en matériel didactique, au lieu de la pratique souhaitée du métier d'enseignant, le stagiaire y apprend plutôt comment faire comme ses futurs collègues déjà en poste.
- trop faible nombre d'enseignants de rang magistral et d'enseignants tout court ;
- absence de planification définie intégrant les critères de promotion du CAMES sur le renouvellement et le perfectionnement du corps enseignant de l'université.
- trop d'accent mis sur la protection des disciplines au détriment des exigences du développement, sur le cloisonnement des établissements au détriment de la professionnalisation.

Aux MEPSA et METP : Les insuffisances identifiées par de nombreuses études et par les acteurs du système éducatif portent sur :

- les infrastructures et les mauvaises conditions de travail :
 - salles de classe en nombre insuffisant : au MEPSA, 8608 salles recensés pour 2209 établissements tous niveaux confondus; et souvent dépourvues de mobilier (108 224 en 2003-2004) : certains élèves suivent les enseignements assis à même le sol, l'enseignant debout à attendre le retour chez lui pour s'asseoir ;
 - insuffisance de la protection des établissements et qui favorise les vandalismes
 - classes pédagogiques surchargées surtout dans les villes, avec des ratios élèves/maître pouvant dépasser 70 ;
 - insuffisance sinon absence quasi-totale de matériel pédagogique, surtout du livre du niveau secondaire, même dans les librairies du pays où, en dehors de ceux de la collection Horizons d'Afrique du primaire, on ne trouve que rarement de livre du cycle secondaire ou du supérieur, sinon à des coûts prohibitifs ; absence de laboratoires équipés ; obsolescence des équipements des ateliers
 - déficit très important en enseignants formés,
- les programmes :
 - insuffisance et pour la plus grande majorité d'enseignants, même des inspecteurs du primaire et du secondaire, surtout ceux de l'intérieur, de la formation aux innovations pédagogiques : pédagogie par objectifs (hier) et approche par compétences (aujourd'hui)
- les personnels :
 - les mauvaises conditions de vie de l'enseignant du préscolaire, du primaire et du secondaire dues notamment au décret ° 94-769 du 28 décembre 1994 portant suspension des effets financiers à la suite d'une titularisation, d'un avancement, d'un reclassement, d'une révision de situation administrative ou toute autre promotion, et l'application partielle du statut particulier des agents de l'éducation nationale adopté en 1991, avec en plus l'accumulation d'un nombre élevé d'arriérés de salaires impayés.
 - le déficit en enseignants (6000 au MEPSA, 450 au MPET en 2005- 2006)
- la gestion des établissements :

- lenteur dans l'informatisation de la gestion des établissements et la formation à l'utilisation de l'outil informatique,
- lenteur dans l'utilisation des NTIC
- trop faible couverture des administrations scolaires départementales en énergie électrique
- insuffisance des budgets de fonctionnement alloués au système éducatif
- faible efficacité du système : des taux de redoublement élevés : atteignant 30 % au primaire, 40 % au secondaire.

Cette description révèle une détérioration évidente des conditions de travail des principaux acteurs de ce système : les enseignants.

3. Effectifs et statut des enseignants

Au MES, le personnel permanent de l'UMNG est principalement constitué de fonctionnaires et de contractuels, au total 1709 dont 571 enseignants permanents, tous régis par la statut particulier de l'UMNG ; l'UMNG utilise aussi des vacataires (630) (tableau 1).

Au MEPSA et au METP, le corps enseignant se retrouve, selon les niveaux d'enseignement avec des statuts divers : fonctionnaires, contractuels, volontaires, prestataires, vacataires, bénévoles : les effectifs des enseignants des secteurs public et privé sont donnés dans le tableau 1. Les catégories des fonctionnaires et des contractuels tous régis par la loi 021/89 du 14 novembre 1989 portant refonte du statut général de la fonction publique, sont constituées généralement par des enseignants formés ; il en est de même pour la plupart des volontaires utilisés au secondaire et des prestataires et de quelques vacataires.

Tableau 1 : Effectifs des enseignants et leurs statuts dans les 3 Ministères

Statuts	MEPSA	METP	MES : Université Marien Ngouabi				
			PT	MC	MA	A	Tot
Fonctionnaires	10251	1118	20	34	336	171	571
Contractuels	7591						
Volontaires	1710	783					
Vacataires	7140	269		630			630
Prestataires	1912						
Décisionnaires	8						
Bénévoles	2282						
Total	30894	2170					1201
Source	DEPS (2004 - 2005)	Cabinet	Rectorat				

Au MEPSA, suivant le niveau où ils interviennent, la catégorie des enseignants formés est constituée par les monitrices du préscolaire, les instituteurs (institutrices) du primaire, les professeurs de l'enseignement secondaire (lycées et collèges), les conseillers pédagogiques, les inspecteurs de l'enseignement primaire et les inspecteurs de l'enseignement secondaire général.

Tableau 2 : Effectifs des enseignants du secteur public au MEPSA

DDEPSA	Fonctionnaires	Contractuels	Volontaires	Bénévoles	Vacataires	Total
Bouenza	1033	139	140	454	5	1771
B/Ville	4737	259	295	572	322	6185
Cuvette	592	94	130	253	24	1093
Cuvette-Ouest	252	72	109	141	15	589
Kouilou	2712	229	165	239	24	3369
Lékoumou	247	83	83	228	6	647
Likouala	192	66	66	149	1	474
Niari	1058	131	204	660	12	2065
Plateaux	658	73	204	273	3	1211
Pool	570	98	192	440	4	1304
Sangha	194	49	52	115	1	411
Ad. Centrale	581	67	/	/	/	648
	12826	1360	1640	3524	417	19767

(source Direction Générale de l'Administration Scolaire DGAS, MEPSA, février 2006)

En tenant compte de l'ensemble des établissements publics et privés, le MEPSA compte 23167 enseignants dont 6657 femmes, 7727 non enseignants dont 2627 femmes ; soit au total 30894 agents dont 9284 femmes, près de 26000 détenteurs d'un diplôme professionnel. Leur répartition par département, genre, statut, diplôme professionnel, diplôme académique est donnée dans les tableaux joints en annexe (source Direction des études et de la planification DEPS, 2004 - 2005).

Les conditions de travail difficiles et la précarité de la condition sociale liée principalement à la stagnation de du salaire depuis la publication du décret n° 94-769 suscité, constituent des causes de découragement, d'absentéisme, de laisser-aller, de départ, parfois même par voie de concours officiel, vers d'autres secteurs de l'Etat (sources : syndicats, DGAS MEPSA) : administration scolaire, trésor, douanes, diplomatie, etc. Ce qui accentue les déficits en enseignants que les autorités tentent d'atténuer par le recrutement des personnels en majorité sans formation au métier d'enseignant.

L'enseignement public compte 19767 agents : 8001 enseignants actifs dits « à la craie », 6872 non enseignants. Leur répartition par statut par département est rapportée dans le tableau 2.

Un nombre important d'enseignants formés n'acceptent plus de travailler dans les classes : dans certains départements, au MPESA, on dénombre plus d'agents dans les bureaux que d'enseignants actifs (« enseignants à la craie ») dans les classes. Ce qui aggrave davantage le déficit en enseignants de cette catégorie (besoin de recrutement : environ 6000 au MPESA, selon la DGAS) et impose le recours

- à la formation continue, soit en présentiel, soit à distance, pour améliorer la qualification des enseignants sans formation en poste en même temps qu'il faut actualiser les connaissances des enseignants ayant déjà bénéficié d'une formation (travail du ressort de la Direction de la formation continue, des établissements de formation d'enseignants et de certains Projets développés au MEPSA) et les besoins en formation continue sont réels (source : syndicats)
- à la formation initiale assurée par les établissements spécialisés, en présentiel, ou à distance pour remplacer le personnel arrivé à l'âge de la retraite.

Au METP, la situation en personnel enseignant est résumée dans le tableau 3 : 2170 enseignants dont 481 femmes dont près de la moitié dans la capitale qui abrite (seulement) 15 établissements sur 71..

Tableau 3 : (METP) **EFFECTIF PERSONNEL ENSEIGNANT en 2006**

	DEPARTEMENTS	FONCTIONNAIRES			VOLONTAIRES			VACATAIRES			TOTAL		
		H	F	T	H	F	T	H	F	T	H	F	T
1.	BOUENZA	4	1	5	36	19	55	0	0	0	40	20	60
2.	BRAZZAVILLE	496	177	673	187	47	234	152	8	160	835	232	1067
3.	CUVETTE	25	8	33	67	23	90	14	1	15	106	32	138
4.	CUVETTE OUEST	0	1	1	13	3	16	0	0	0	13	4	17
5.	KOUILOU	187	47	234	85	19	104	50	4	54	322	70	392
6.	LEKOUMOU	16	1	17	35	6	41	0	0	0	51	7	58
7.	LIKOUALA	2	5	7	17	7	24	0	0	0	19	12	31
8.	NIARI	65	11	76	93	26	119	13	2	15	171	39	210
9.	PLATEAUX	30	5	35	19	9	28	0	0	0	49	14	63
10.	POOL	12	7	19	26	33	59	23	2	25	61	42	103
11.	SANGHA	13	5	18	9	4	13	0	0	0	22	9	31
TOTAL		850	268	1 118	587	196	783	252	17	269	1 689	481	2 170

4. La formation des enseignants :

a) Formation initiale :

La formation initiale des enseignants comporte une composante académique et une composante professionnelle. Au Congo, elle est assurée par des écoles spécialisées :

- l'École Normale Supérieure (ENS), établissement de l'Université Marien Ngouabi : 59 enseignants permanents, 86 vacataires, pour 1032 étudiants en 2005-2006 ;
- l'Institut Supérieure d'Éducation Physique et Sportive (ISEPS) de l'UMNG : 25 enseignants permanents pour 302 étudiants en 2005-2006 ;
- les Ecoles Normales des Instituteurs (ENI), établissements régis par le METP, au nombre de 3 (Brazzaville, Dolisie, Owando) : au total 117 enseignants dont 27 femmes tous vacataires, 1777 élèves dont 1251 femmes en 2005-2006
- Institut National de la Jeunesse et de Sport (INJS), régi par le METP.

La certification de la formation donnée dans ces établissements est attestée par un diplôme de sortie. L'ENS délivre les diplômes suivants : diplôme de conseillers pédagogiques principaux (DCPP), certificat d'aptitude à l'inspection à l'école primaire (CAIEP), certificat d'aptitude de professeur de collège d'enseignement général (CAPCEG), certificat d'aptitude de professeur dans les lycées (CAPEL), certificat d'aptitude à l'inspection dans les collèges d'enseignement général (CAICEG), certificat d'aptitude de professeur de l'enseignement secondaire (CAPES) ; l'ISEPS délivre des diplômes analogues en éducation physique et sportive, les ENI, le certificat de fin d'études des écoles normales (CFEEN). Les diplômes de l'INJS ne nous ont pas été communiqués. Mais continuent encore à circuler le bac pédagogique délivré par la section pédagogique du lycée aujourd'hui éteinte et le certificat de fin d'études des collèges normaux (CFECN).

De 1991 à 2005, l'ENS a produit 3070 enseignants du secondaire dont 1057 professeurs des collèges ; 720 cadres de supervision et d'encadrement dont 429 du primaire.

L'ENSET qui a fonctionné selon un schéma analogue avant sa transformation en ENSP en 1996, a, de 1982 à 1999, produit 928 enseignants d'enseignement technique : 769 CAPCET et 159 CAPET avec options : génie mécanique, génie civil, électronique, électrotechnique, sciences techniques administratives, sciences techniques économiques, sciences techniques sociales.

Cette production reste insuffisante pour les besoins toujours croissants du système éducatif en enseignants formés et qui l'obligent à recourir aux différents types de personnels inventoriés plus haut (tableau 1).

Les ENI ont rouvert les portes en 1997 après près de 10 ans d'interruption de leur fonctionnement

En ce qui concerne les enseignants du secondaire technique, le Ministre privilégie la formation d'ingénieurs d'abord et ceux qui opteront pour l'enseignement recevront la formation pédagogique à l'ENS et pourront, en même temps qu'ils enseignent, travailler dans leur domaine d'ingénieur pour préserver leur professionnalisme et rester en mesure de le transmettre aux apprenants.

b) Formation continue :

L'ENS a également dans ses missions la formation continue et en a les compétences ; certains de ses enseignants sont utilisés à cette fin, pour les cycles du préscolaire, primaire et secondaire général, par les structures pédagogiques du MEPSA : l'INRAP, les directions générales, l'inspection générale et les inspections départementales, notamment dans la réalisation des programmes de formation prévus dans certains projets développés au bénéfice de l'éducation de base, au nombre desquels on peut citer le projet d'appui à l'éducation de base (PRAEBASE) avec la Banque Mondiale, le projet de renforcement des capacités des encadreurs et des maîtres avec l'UNESCO, le projet Appui à la réhabilitation de l'enseignement primaire et de l'alphabétisation (AREPA) avec la Coopération Française.

Ces projets qui comportent un volet formation sont présentés dans le tableau 4. Les formations conçues à l'occasion et assurées dans le cadre de ces projets portent essentiellement sur des aspects pédagogiques et institutionnels. Les effectifs des personnels formés dans le cadre de ces projets sont donnés dans ce tableau. Mais ces projets apportent également un appui sur le matériel didactique qui doit nécessairement accompagner la formation des enseignants. (sources : INRAP, Fiche synthèse des projets, J. Mandavo, Assistant aux Programmes et projets du MEPSA ; PRAEBASE) .

Le besoin de formation est réel auprès des enseignants, mais en raison de leur condition, ceux sélectionnés pour suivre une session de formation demandent une aide financière pour couvrir le déplacement et pour se

nourrir, et quelquefois nourrir leur famille.

Tableau 4 : Projets comportant un volet formation développés pour l'éducation de base :

Titre du projet et budget	Durée	Etat de réalisation	formation	cible	période	Effectifs agents formés
PRAEBASE (Banque Mondiale) 10 milliards FCFA	4 ans	En cours		Maîtres du primaire	2005	2357
				Maîtres du primaire	2006	2500
Renforcement des capacités des maîtres et cadres (UNESCO) 200.000 US\$	2 ans	En cours	Français Maths SVT Sc. Phys. Techniques d'animation Modules disciplinaires	Enseignants et personnel d'encadrement Enseignants du primaire		300 300
AREPA (Coopération française) 640 millions FCFA	4 ans	Terminé en 2004	Nouveaux programmes	Personnels Ecoles normales		120
				Maîtres d'application		60
			Projets d'écoles	Directeurs départementaux		11
				Formateurs de réseaux départementaux		120
				Professeurs Ecoles normales		80
				Maîtres d'application		60
				Inspecteurs de l'enseignement de base, Directeurs d'école, enseignants concernés par un projet d'école		150
				Membres de la société civile (secteur Mfilou)		35
			Alphabétisation	Directeurs d'école, sectoriels, animateurs, coordonnateurs, animateurs, administratifs		39
				Personnel de l'Armée du Salut		5

Ces projets ont également développé de nombreux outils pédagogiques

c) L'enseignant du supérieur :

Le statut de l'enseignant du supérieur lui fait obligation d'enseigner et de faire la recherche. A ce titre, l'essentiel de son activité est la production des connaissances, la transmission aux étudiants des savoirs, des savoir-faire et savoir être, en d'autres termes, c'est effectivement un formateur, un enseignant ; il doit apprendre ce métier ; la qualité de ses prestations dépend de sa formation : sa qualification dans la maîtrise

des connaissances académiques de sa spécialité et dans les stratégies pédagogiques.

Au Congo, pour les enseignants du supérieur, y compris ceux de l'ENS, la formation au métier d'enseignant est soit celle qu'on a reçue pour être d'abord passé par les établissements spécialisés avant de démarrer la carrière universitaire, soit celle suivie dans le cadre de la préparation de l'agrégation, du CAPES français, soit celle donnée à travers des séminaires de pédagogie universitaire, certifiée, en général, par des attestations de participation qui peuvent être prises en compte dans le volet pédagogique des dossiers de promotion du CAMES. Le fonctionnement des 3^e cycles contribue effectivement au renforcement des compétences des enseignants du supérieur. On le voit depuis l'ouverture de la chaire UNESCO de sciences de l'éducation pour l'Afrique centrale option didactique et évaluation à l'Ecole Normale Supérieure, qui a donné une nouvelle impulsion à la formation au métier d'enseignant du supérieur comme le montre l'état des lieux de cette Chaire résumé ci-après, à la suite du tableau 5 des programmes de 3^e cycle en fonctionnement:

❖ **Les différents programmes de 3^e cycle en fonctionnement à l'Université Marien Nguabi (2006) :**

Tableau 5 : Programmes de 3^e cycle en fonctionnement à l'UMNG en 2005-2006

Etablissements	Formation doctorale	Responsable scientifique	Effectifs étudiants
Ecole Normale Supérieure	Chaire UNESCO de science de l'éducation pour l'Afrique centrale option didactique des disciplines et évaluation	Professeur Louis MARMOZ	DEA : 161 Doctorat : 47 antennes comprises
Faculté des sciences	▪ Valorisation des plantes aromatiques et médicinales ;	Professeur J.M. OUAMBA	1
	▪ Transformation alimentaire des agro ressources ;	Professeur Th. SILOU	1
	▪ Sciences de l'environnement :	Professeur D. NGANGA	6
	▪ Mathématiques :	Professeur OKASSA	7
Faculté de Lettres et Sciences Humaines	▪ Histoire et civilisation africaines	Professeur A.NDINGA MBO	5
	▪ Philosophie :	Professeur Ch. BOWAO	
	▪ Géographie :	Professeur B. MENGO	7
	▪ Espaces linguistique, littéraire et culturel ;:	Professeur A. BOKIBA	4
	Certificat d'études spécialisées CES		
Faculté des sciences de la santé	▪ Cardiologie	Professeur C.BOURAMOUE	4
	▪ Cancérologie	Professeur Ch. GOMBE MBALAWA	
	▪ Hépato-Gastro-Entérologie	Professeur ITOUA NGAPORO	6
	▪ Pédiatrie	Professeur P. SENGA	6
	▪ Chirurgie générale	Professeur A. MOYIKOUA	5
	▪ Gynécologie obstétrique	Professeur J.R. EKOUNZOLA	8

❖ **Etat des lieux de la Chaire UNESCO de sciences de l'éducation pour l'Afrique centrale, option didactique des disciplines et évaluation** (texte intégral du coordonnateur de la Chaire, voir annexe)

- Objectifs:

- 1- Contribuer au perfectionnement et à la promotion scientifique et sociale des chercheurs de la région, favorisant ainsi la constitution d'une expertise régionale de haut niveau dans le domaine ;
- 2- Contribuer à l'amélioration de la recherche fondamentale et appliquée en Sciences de l'Education, notamment en Didactiques des Disciplines et en Evaluation en promouvant un système intégré de recherche, de formation et de documentation dans le cadre d'une structure de formation de haut niveau en Sciences de l'Education ;
- 3- Contribuer à la formation professionnelle des cadres de l'Enseignement supérieur dans la sous région ;
- 4- Contribuer au développement des enseignements de troisième cycle à l'Université Marien NGOUABI et dans la sous région, ainsi qu'à la mise en place et à la reconnaissance des diplômes africains de haut niveau.
- 5- Favoriser et dynamiser un mouvement de coopération sud/sud par la création des Antennes dans les pays qui le souhaitent et acceptent de signer un accord de coopération avec l'Ecole Normale Supérieure de l'Université Marien NGOUABI qui abrite le siège.

- Activités :

La réalisation de ces objectifs s'appuie sur l'organisation d'un certain nombre d'activités, et aussi sur la préparation d'un certain nombre de diplômes tels que :

- le Diplôme d'Etudes Approfondies (DEA), en une année, ouvert aux candidats titulaires d'une maîtrise ou de tout autre diplôme admis en équivalence ou en dispense et préalablement sélectionnés sur la base de la qualité de leurs dossiers ; le programme de formation ci-dessous (T1), applicable à Brazzaville, est modulable en fonction des besoins spécifiques des Antennes existantes dans les pays de la sous région.
- le Doctorat Unique de l'Université Marien NGOUABI en trois ans, sur dossier assorti d'un projet de recherche bien circonscrite, dûment approuvé par un directeur de thèse dans la spécialité, ouvert aux titulaires d'un DEA préparé ou non dans le cadre des activités de la Chaire, ou encore de tout autre diplôme reconnu équivalent. Dans ce cas, la participation à un groupe de recherche, à des séminaires, général et spécifique, constitue une des exigences majeures.
- le Doctorat d'Etat de l'Université Marien NGOUABI, sur dossier assorti d'un projet de recherche bien circonscrite, dûment approuvé par un directeur de thèse dans la spécialité, ouvert aux post-doctorants, Maîtres Assistants ou non, titulaires d'un doctorat de 3^{ème} cycle ou d'un doctorat unique, l'objectif à atteindre ici étant de faciliter l'accès des intéressés aux fonctions Maîtres de Conférences ou de professeurs dans leurs spécialités respectives.

- Résultats déjà obtenus :

1 - Au terme de trois sessions de soutenances des mémoires de DEA, pour le compte de Brazzaville, et pour le compte de Kinshasa, il a été délivré au total 39 diplômes (voir le tableau 6).

TABLEAU 6 : *Effectifs totaux des candidats ayant préparé et obtenu le DEA*

Année	BRAZZAVILLE			KINSHASA			TOTAL		
	H	F	Total	H	F	Total	H	F	TOTAL
1998	09	00	09	00	00	00	00	00	09
2000	04	01	05	00	00	00	00	01	05
2001	15	00	15	00	00	00	00	00	15
2002	00	00	00	10	00	10	10	00	10
TOTAL	28	01	29	10	00	10	38	01	39

NB : En ce qui concerne Brazzaville, on compte un camerounais dans la première promotion et un tchadien dans la deuxième promotion.

2 - En ce qui concerne les thèses de Doctorats, toutes préparées et déjà soutenues dans le cadre des activités de la Chaire pour l'Afrique Centrale, le tableau 7 présente l'ensemble de la situation à ce jour.

TABLEAU 7 : *Thèses déjà soutenues*

ANNEE 2005	THESE UNIQUE	THESE D'ETAT	TOTAL
CONGO/BRAZZA	2	1	3
CAMEROUN	1	0	1
TOTAL	3	1	4

NB : A ce jour, aucun candidat de sexe féminin n'est encore parvenu jusqu' à la soutenance d'une thèse.

- LES DIFFICULTES :

Les plus saillantes :

- Difficultés d'équipements matérielles, au siège comme dans les antennes déjà existantes.
- Difficultés de documentation
- Difficultés financières par manque d'un budget de fonctionnement conséquent avec pour conséquences sur la formation, des lenteurs dans la prise en charge des professeurs visiteurs.
- Un statut hybride qui tend à mettre la Chaire entre un projet et une Ecole Doctorale comme on a commencé à les voir à l'Université Marien NGOUABI.
- Difficultés de disposer de personnes ressources de haut niveau scientifique compétent dans les didactiques des disciplines pour l'encadrement de nos candidats, de plus en plus nombreux à s'inscrire aux différents doctorats dans les différentes spécialités.
- Difficulté de communiquer avec les antennes, la Chaire n'étant pas encore connectée sur Internet.

5. Les recrutements des diplômés des établissements de formation :

Le besoin de recrutement d'enseignants formés est réel au regard du nombre relativement élevé d'enseignants non formés en poste, de la pression exercée chaque année par les diplômés sortis des écoles de formation qui supportent de moins en moins le statut de volontaires, l'importance du nombre de vacataires de l'UMNG en comparaison avec celui des enseignants permanents. Le recrutement s'impose par ailleurs en raison du vieillissement du personnel permanent qui, pour des raisons d'ajustement, n'a pas pu être renouvelé régulièrement par le recrutement des plus jeunes. On voit comment les effectifs d'enseignants permanents se sont brutalement et dangereusement effondrés dans certains établissements (ISEPS, ENS). A l'UMNG, les recrutements d'enseignants, lorsqu'il y en a, sont loin de couvrir les besoins des établissements.

Au MEPSA, la situation liée aux contraintes d'ajustement, à l'insuffisance des enseignants sortant des écoles de formation ne pouvant couvrir les besoins des établissements scolaires entraînant ainsi un déficit criard en personnel enseignant actifs a conduit le Ministère de l'Enseignement Primaire et Secondaire chargé de l'Alphabétisation au recrutement de «volontaires» (décret 72/23 du 23/1/72 fixant les modalités de recrutement). Commencé depuis 1972 le recrutement des volontaires s'est donc poursuivi jusqu'en 2004. Le gouvernement a prévu pour 2005 l'intégration des derniers volontaires du MEPSA et du METP dans la fonction publique (résultats encore attendus par les syndicats).

II. Les actions en cours :

❖ sur la formation des enseignants :

- **MES** : préparation terminée des documents des Etats généraux, de même du projet de loi d'orientation dont on attend le passage devant le parlement
- **LMD à l'UMNG** : (source : Directeur de la Recherche UMNG) il s'agit d'une réforme voulue par les pays de la CEMAC qui s'installe selon le programme suivant :
 - première phase de sensibilisation et d'information déjà réalisée et qui a concerné la communauté universitaire (étudiants, enseignants), opérateurs économiques (de Brazzaville, Pointe-Noire), ministères par leurs représentants ;
 - 2^e phase : formation des formateurs sur l'élaboration des programmes de formation : au cours d'un séminaire atelier ;
 - 3^e phase : élaboration des programmes : 5 établissements cibles : Faculté de Droit ; Faculté de Lettres et Sciences Humaines, Faculté de Sciences, Faculté de Sciences Economiques ; Institut Supérieur de Gestion ; les établissements à caractère professionnel vont démarrer à partir du mois de mai 2006.

L'application doit démarrer avec les 5 premiers établissements en 2006-2007. Les autres suivront en 2007-2008.

LMD travaille au niveau de la CEMAC ; on a élaboré des textes portant sur l'espace CEMAC.

La réforme doit s'appliquer à toutes les universités à partir de 2007-2008. On travaille sur la base des textes préparés qui vont être signés incessamment.

- **ENS** :
 - poursuite des formations classiques ;
 - réflexion pour l'ouverture d'autres filières notamment la formation pédagogique des enseignants de l'enseignement technique
 - avec l'aide de l'AIMEF, acquisition de quelques ouvrages de didactique et équipement en cours d'une salle multimédia destinée à la formation à l'utilisation des NTIC
- **Les 3^e cycles** : les formations se poursuivent en dépit des difficultés de tous ordres.

A la Chaire UNESCO, les activités de formation en cours depuis l'année académique 2004/2005 et qui se poursuivent encore ou ont démarré au cours de cette année se présentent ainsi qu'il suit :

- 1 : Le Diplôme d'Etudes Approfondies (D E A) :

Année	BRAZZAVILLE			YAOUNDE			NDJAMENA			KINSHASA			TOTAL		
	H	F	T	H	F	T	H	F	T	H	F	T	H	F	T
2005	36	06	42	11	08	19	10	00	10	00	00	00	57	14	71
2006	00	00	00	00	00	00	00	00	00	78	12	90	78	12	90
TOTAL	36	06	42	11	08	19	10	00	00	78	12	90	78	26	161

NB : Les soutenances de tous ces mémoires sont attendues pour la fin de cette année académique.

- 2 : Le diplôme de Doctorat :

Année	BRAZZAVILLE			YAOUNDE			NDJAMENA			KINSHASA			TOTAL		
	H	F	T	H	F	T	H	F	T	H	F	T	H	F	T
2005	28	02	30	04	00	04	00	00	00	07	00	07	07	00	41
2006	00	00	00	00	00	00	01	00	01	04	01	05	05	01	06
TOT.	28	02	30	04	00	04	01	00	01	11	01	12	11	01	47

NB Première inscription depuis au moins l'année académique 2002/200

- **MEPSA :**

- informatisation de la gestion,
- poursuite des activités des projets **PRAEBA et renforcement des capacités des maîtres et des cadres**,
- poursuite de l'équipement des établissements en tables bancs, en outils didactiques,
- formation et introduction de l'enseignement sur le VIH et SIDA,
- formation à l'approche par compétence

- **METP :**

- Informatisation de la gestion de l'ensemble du ministère et des administrations départementales,
- développement de l'enseignement de l'informatique dans les établissements et équipement des établissements en matériel informatique,
- formation à l'approche par compétence

- **ENI :** application des programmes disciplinaires révisés.

- ❖ **sur les conditions de vie des enseignants :**

- budgétisation du règlement progressif des arriérés des salaires : 3 déjà payés : 1 en 2004, 2 en 2005.
- publication du décret n° 2006-33 du 02 février 2006 portant revalorisation du salaire indiciaire de base des agents de l'Etat (pour compter du 1^{er} janvier 2006) et qui, à raison de 5 % d'augmentation par an, devrait avoir pour effet, d'éliminer en 2008, l'abattement de 15 % intervenu en 1995 sur les salaires du corps enseignant.
- Accord du 17 février 2006 entre syndicats des enseignants et gouvernement pour
 - l'élaboration d'un nouveau décret portant attribution des indemnités et primes qui doivent effectivement être payées au personnel enseignant
 - application immédiate les indemnités et primes suivantes : indemnité « coup de chapeau », indemnité de travaux supplémentaires, indemnité de fonction de responsables d'établissement, indemnité d'incitation aux affectations départementales, prime d'encadrement pédagogique, prime de fidélité, prime de pléthore, prime de documentation et de matériel didactique, prime de risque ; auxquelles s'ajouteront deux nouvelles primes en 2007 : prime d'encadrement multigrade et prime d'enracinement. L'arrêté N° 2591/MFPRE/MEFB/METP/MEPSA fixant les montants, les taux, les conditions d'attributions et d'entrée en vigueur des indemnités et primes spécifiques des enseignants du 22 mars 2006 en donne les montants détaillés en annexe :
 - Globalement une hausse des primes et indemnités allouées à l'occasion des examens d'Etat
 - le recensement exhaustif des prestataires qui n'ont pas encore déposé les demandes et dossiers d'intégration dans les administrations de l'enseignement et l'application des conditions de recrutement se référant à l'ancienneté, au diplôme et l'âge desdits prestataires ; même traitement pour les bénévoles
 - intégration des derniers volontaires et disparition de ce statut. (sources : syndicats, DEPS)

III. Analyse sur les besoins de formation :

Le besoin de formation est exprimé par la plupart des enseignants et paraît justifié au regard de l'absence d'un plan de recyclage des maîtres et de mise en stage de perfectionnement au niveau national. Devant l'ampleur du problème, donc la nécessité de faire des choix, en tenant compte du contexte, on ne peut pas éviter de répondre aux interrogations suivantes :

Qui doit prendre l'initiative et piloter un programme de formation? Qui doit-on former ? pour quels objectifs ? et quel contenu donner à leur formation ? pour quelle durée ? avec quelle fréquence ou périodicité ? Qui doit les former ? Avec quels moyens ? Par quelles stratégies ?

Les réponses à ces interrogations dépendent certainement du niveau d'enseignement considéré.

Dans la situation actuelle, l'Initiative peut démarrer et permettre de piloter un programme de formation des enseignants avec l'accord des autorités nationales.

En ce qui concerne les cibles potentielles des programmes possibles reconnus obligatoires de formation pour l'amélioration de l'enseignement dans les cycles préscolaire, primaire et secondaire, on compte :

Pour l'effet multiplicateur :

1. les formateurs dans les établissements de formation : ENI, ENS
2. les conseillers pédagogiques associés à l'encadrement des stages pratiques
3. les inspecteurs du primaire et du secondaire

Pour la gestion :

1. Les directeurs des établissements de formation des enseignants
2. Les directeurs des établissements des cycles préscolaire, primaire et secondaire et leurs adjoints
3. Les secrétaires de direction des établissements
4. Les responsables des services de documentation des établissements

Pour l'action directe sur les apprenants :

1. les enseignants formés en poste pour leur recyclage normal
2. les enseignants non formés pour une formation en cours d'emploi
3. les techniciens de laboratoire et ateliers pour leur recyclage normal

Quant à la conception du contenu et de l'organisation de la formation, une enquête auprès de futurs bénéficiaires et des utilisateurs aiderait à opérer des choix de contenus de programmes de formation conformes à leurs attentes respectives. Mais on devrait prendre garde de ne pas succomber à la mode de la majorité des projets développés au Congo qui, dans le volet formation, ont tendance à écarter totalement le renforcement des disciplines de base, en dehors du traitement de faveur accordé au français par la coopération française elle-même, pour mettre l'accent surtout sur les nouvelles disciplines : éducation en matière de population, VIH et SIDA, projet d'école... qui certes doivent intégrer les programmes, mais dont l'introduction n'améliore en rien la situation des disciplines classiques de base.

Pour dépouiller cette enquête, concevoir le contenu et l'organisation de la formation, réaliser les différentes formations retenues, il faut responsabiliser des encadreurs nationaux pour minimiser les coûts, un facteur qu'il ne faut pas négliger dans le contexte de la République du Congo, pour permettre la mobilisation des acteurs - fussent-ils fonctionnaires - spécialement sélectionnés à cette fin.

Les moyens (matériels, financiers) du lancement des formations retenues en 2006 devraient être procurés par l'Initiative, ces activités n'ayant pas été prévues au budget alloué à l'éducation cette année dans la loi des finances déjà votée. Pour les années à venir, une inscription au budget de l'Etat sera nécessaire pour la poursuite et la pérennisation des sessions de recyclage des enseignants. Ce qui, au MEPSA, devrait redynamiser la direction de la formation continue (DFC).

Pour les stratégies, il faut tenir compte de l'existant et des possibilités de son implication pour faciliter l'accès aux différentes cibles par des regroupements en présentiel (réseaux des formateurs départementaux) ou à distance, là où la logistique (NTIC ou autres) le permet (uniquement en zones urbaines aujourd'hui).

IV. Conclusion

Des efforts indéniables sont réalisés qui témoignent de l'intérêt des autorités nationales et des organisations internationales pour la situation des enseignants au Congo, mais devant l'immensité des besoins, beaucoup reste encore à faire avant de constater une amélioration sensible de cette situation et des choix s'imposent dans la mise en place des programmes de formation. Par ailleurs cette amélioration ne sera pas visible si elle n'est accompagnée de celle des conditions de travail et de vie des enseignants et de leurs formateurs : ce qui dépend de la seule volonté politique des autorités congolaises.

Annexes :

Les établissements de formation des enseignants :

La formation initiale des enseignants du secondaire général et du personnel d'encadrement et de supervision du primaire et du secondaire général est assurée par l'Ecole Normale Supérieure (ENS), établissement de l'université Marien Nguabi.

Celle des enseignants du secondaire technique n'est plus assurée depuis la transformation en 1996, de l'Ecole Normale Supérieure d'enseignement technique (ENSET) en Ecole Nationale Supérieure Polytechnique (ENSP) qui forme les techniciens supérieurs et les ingénieurs.

Pour la formation des instituteurs qui évoluent au primaire, le Congo utilise trois Ecoles Normales des instituteurs (ENI) situées respectivement à Brazzaville, à Dolisie et à Owando).

Les ENI :

Il y a trois écoles normales des instituteurs : à Brazzaville, à Dolisie et à Owando. Fermées pendant une dizaine d'années, elles ont rouvert leurs portes en 1997.

Pour l'année scolaire 2005-2006, les effectifs des élèves sont donnés dans le tableau 7 :

Tableau 7 : Effectifs des élèves des ENI en 2005 - 2006				
Département	ENI de	Effectifs élèves		Total
		H	F	
Brazzaville	Brazzaville	202	769	971
Niari	Dolisie	161	284	445
Cuvette	Owando	163	198	361
Source : DAS du METP				

L'encadrement est assuré par des inspecteurs, des conseillers pédagogiques et par des professeurs de lycée tous fonctionnaires du MEPSA : les ENI n'ont donc pas d'enseignants permanents propres.

EFFECTIF ENSEIGNANTS ECOLES NORMALES INSTITUTEURS EN 2006

ETABLISSEMENTS		Fonctionnaires			Volontaires			Vacataires			TOTAL		
		H	F	T	H	F	T	H	F	T	H	F	T
1	E.N.I. de Brazzaville	26	13	39	2	0	2	14	6	20	42	19	61
2	E.N.I. de Dolisie	8	0	8	2	2	4	19	1	20	29	3	32
3	E.N.I d'Owando	7	0	7	2	0	2	15	0	15	24	0	24
TOTAL		41	13	54	6	2	8	48	7	55	95	22	117

CONTENU DE LA FORMATION

1.	Psychologie de l'enfant	Toutes les E.N.I.
2.	Pédagogie	Toutes les E.N.I.
3.	Déontologie	Toutes les E.N.I.
4.	Didactique	Toutes les E.N.I.
5.	Enseignement général (français, maths, sciences de la vie et de la terre)	Toutes les E.N.I.
6.	Enseignement des arts ménagers	E.N.I. de Brazzaville
7.	Agriculture	Toutes les E.N.I.

L'ENS :

Ecole Normale Supérieure de l'Afrique centrale (ENSAC) à sa création en 1962, puis Institut supérieur de sciences de l'éducation (INSSSED) à partir de 1972, pour redevenir ENS en 1990, cet établissement a gardé ses missions premières : la formation initiale et la formation continue des enseignants du secondaire général, du personnel de supervision et d'encadrement du primaire et du secondaire. Avec la Chaire UNESCO, s'est ajoutée une nouvelle mission, la formation des enseignants chercheurs en didactique et évaluation.

Depuis 1990, par décision du Comité de Direction de l'Université Marien Ngouabi, l'ENS a le monopole de la formation des enseignants du secondaire général.

Les études à l'ENS comporte deux cycles : le cycle court et le cycle long de durées respectives de trois et cinq années. Chaque cycle donne, sur une année universitaire, soit 27 semaines, une formation théorique disciplinaire et une formation pratique.

La formation théorique disciplinaire est donnée sous forme de cours, travaux dirigés et travaux pratiques : dans les options scientifiques par exemple, cette formation couvre en moyenne 36 heures hebdomadaires sauf en année terminale où prédomine la formation professionnelle.

La formation pratique se fait par deux stages passés dans les classes du du primaire ou du secondaire selon les filières de formation : 60 heures annuelles en 2^{ème} année du cycle court et 4^{ème} année du cycle long, 300 heures annuelles en année terminale de chaque cycle.

L'accès à l'ENS est subordonné à l'admission à un concours dont les quotas sont fixés chaque année par note ministérielle : concours internes pour les fonctionnaires et concours externes pour les autres.

Le concours interne est ouvert aux fonctionnaires :

- les instituteurs pour l'accès en première année de la formation des professeurs des CEG (cycle court)
- les instituteurs pour l'accès en première année de la formation des conseillers pédagogiques principaux,
- les conseillers pédagogiques principaux pour l'accès en première année de la formation des inspecteurs de l'école primaire,
- pour les professeurs de CEG pour l'accès en première année de la formation des inspecteurs de CEG
- les professeurs de CEG pour l'accès en troisième année de la formation des professeurs de l'enseignement secondaire général (cycle long).

Le concours externe est ouvert

- aux bacheliers pour l'accès en première année de la formation des professeurs de CEG (cycle court)
- aux bacheliers pour l'accès en première année et la formation des professeurs du secondaire général (cycle long)
- aux titulaires du DEUG pour l'accès en troisième année du cycle long
- aux titulaires de la licence pour l'accès en quatrième année du cycle long.

La fin de la formation à l'ENS est certifiée par un diplôme de sortie : le CAPCEG pour l'enseignement dans les collèges (cycle court), le CAPES pour l'enseignement au secondaire général (cycle long), le CAICEG pour l'inspection au secondaire, le CAIEP pour l'inspection au primaire et le DCPD pour les conseillers pédagogiques.

La formation des professeurs de collèges d'enseignement général (CEG) comportent 6 options : français-anglais, anglais-français, mathématiques, physique-chimie, sciences naturelles, histoire-géographie.

La formation des professeurs de l'enseignement secondaire général (CAPES) comportent 7 options : anglais, français, mathématiques, physique-chimie, sciences naturelles, histoire-géographie, philosophie.

La formation des inspecteurs de collèges d'enseignement général (CAICEG) comportent 6 options : anglais, français, mathématiques, physique-chimie, sciences naturelles, histoire-géographie.

De 1991 à 2005, l'ENS a produit 3070 enseignants du secondaire dont 1057 professeurs des collèges ; 720 cadres de supervision et d'encadrement dont 429 du primaire.

L'ENSET a fonctionné selon un schéma analogue. De 1982 à 1999, elle a produit 928 enseignants

d'enseignants techniques : 769 CAPCET et 159 CAPET avec options : génie mécanique, génie civil, électronique, électrotechnique, sciences techniques administratives, sciences techniques économiques, sciences techniques sociales.

Cette production reste insuffisante pour les besoins toujours croissants du système éducatif en enseignants formés et qui l'obligent à recourir aux différents types de personnels inventoriés plus haut.



Production de l'Ecole Normale Supérieure

Diplômes		CAPCEG							CAPES							CAICEG					CAIEP	DCPP	Total			
Années	Gendr	Opt	Math	SCP	SCN	HG	AF	FA	Math	SCP	SCN	HG	Ang	Fran	Philo	Math	SCP	SCN	HG	AF	FA					
		1991	H	15	9	11	39	43	13	30	21	33	53	64	37	24			4	5	6	3	23	40		
	F	1	1	3	12	14	9	0				6	10	11								14	19			
	Tot.	16	10	14	51	57	22	30	21	33	59	74	48	24	0	0	4	5	6	3	37	59	573			
1992	H	19	20	9	27	22	32	11	17	36	72	44	41	14			4	5	5	4	16	33				
	F				2	4	15				8	5	14							1		4	9			
	Tot.	19	20	9	29	26	47	11	17	36	80	49	55	14	0	0	4	5	6	4	20	42	493			
1993	H	18	13	11	28	29	31	13	12	27	99	54	65	27		4			5	6	4	21	38			
	F				6	6	3				6	8	9							1		4	4			
	Tot.	18	13	11	34	35	34	13	12	27	105	62	74	27	0	4	0	5	7	4	25	42	552			
1994	H	Année blanche																								
	F	Année blanche																								
	Tot.	0																						0		
1995	H	6	6	21	27	9	2	12	13	35	48	35	31	41	4	1	4	15	3	3	21	13				
	F			1	9						6	6	2					7			4	6				
	Tot.	6	6	22	36	9	2	12	13	35	54	41	33	41	4	1	4	22	3	3	25	19	391			
1996	H	19	2	18	35	32		15	4	15	46	32	53	24		3	1	5	4	7	6	19				
	F			9	8	1				17	6	5	6								2	3				
	Tot.	19	2	27	43	33	0	15	4	32	52	37	59	24	0	3	1	5	4	7	8	22	397			
1997	H	23	22	24	36			11	9	9	35			25	2	3	9	10								
	F			8	4			0	0	9	7						1	7								
	Tot.	23	22	32	40	0	0	11	9	18	42	0	0	25	2	3	10	17	0	0	0	0	254			
1998	H																									
	F																									
	Tot.	0		10		12	23			19	10	23	23	15			4		6	6	21	11	183			
1999	H																									
	F																									
	Tot.	0		5	6	3	10	7		20		22	19	13			7		6	1	2	10	131			
2000	H																									
	F																									
	Tot.	0		6	11	10	8			14	11	28	21	6			2	3	8	1	6	10	145			
2001	H																									
	F																									
	Tot.	0		1		9	6			8	15	5	13	1			4	4					2	68		
2002	H																									
	F																									
	Tot.	0		3	5	2	1			10	13	17	23	10			6	10	1	1				102		
2003	H																									
	F																									
	Tot.	0		4	17	8	8			3	13	22	36	10			5	6	4	3	9	12	160			
2004	H																									
	F																									
	Tot.	0		6	20	13	12			8	15	18	22	6			7	6	9	9	12	11	174			
2005	H																									
	F																									
	Tot.	0		8	12	14	17			12	11	20	23				3	7	7	9	12	12	167			
Total		101	73	158	304	231	190	99	76	275	480	418	449	216	6	11	61	95	67	51	177	252	3790			

3070				720			
enseignants				encadrement supervision			
CEG	1057	Lycées	2013	CEG	291	Primaire	429

PRODUCTION DE L'ECOLE NORMALE SUPERIEURE DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE (ENSET)

Années universitaires	CAPCET														CAPET														Production totale														
	Génie mécanique (Construction - Fabrication)		Génie civil		Electronique		Electrotechnique		Sciences Techniques Administratives		Sciences Techniques Economiques (Vente - Gestion - Comptabilité)		Sciences Techniques Sociales (coupe/couture - Nutrition - Eco famil)		Total		Total CAPCET		Génie civil		Génie agricole		Electronique		Electrotechnique		Fabrication mécanique			Construction mécanique		Sciences techniques administratives		Sciences Techniques Economiques		Sciences Techniques Sociales		Total		Total CAPET			
	G	F	G	F	G	F	G	F	G	F	G	F	G	F	G	F	G	F	G	F	G	F	G	F	G	F	G	F		G	F	G	F	G	F	G	F	G	F	G	F	G	F
1982-1983	4	0	5	0	3	0	2	0	2	0	2	3					18	3	21	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0	0	2	5	6	0	15	8	23	31	52	
1983-1984	12	0			4	0			1	3	1	1	0	8	18	12	30	0	0					1	0			0	0	0	0	0	0	0	1	3	1	0	0	4	2	6	36
1984-1985															0	0																						0	0	0	0		
1985-1986	4	0	6	0	3	0	6	0				7	1	0	17	26	18	44																					0	0	0	44	
1986-1987	12	0	8	0	4	0	9	0	0	4	7	2	0	9	40	15	55			10	2	0	0					0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10	2	12	67	
1987-1988	6	0	5	0	5	0	1	0	0	8	9	0	0	10	26	18	44																						0	0	0	44	
1988-1989	8	0	9	0	3	0	4	0	1	7	11	2	0	16	36	25	61																						0	0	0	61	
1989-1990	4	0	7	0	2	0	5	0	1	5	6	4	1	6	26	15	41																					0	0	0	41		
1990-1991	8	0	7	0	3	0	5	1	0	2	8	1	2	15	33	19	52																					0	0	0	52		
1991-1992	8	0	9	0	3	1	8	0	0	4	11	6	0	14	39	25	64					4	0	4	0													8	0	8	72		
1992-1993	10	0	8	0	13	1	13	6							44	7	51	7	0			3	0	4	0												14	0	14	65			
1993-1994															0	0	0																					0	0	0	0		
1994-1995	8	0	3	1	7	1	5	0							23	2	25	4					2	1	6	0				0	9	6	5			18	15	33	58				
1995-1996	12	2	6	0	3	0	4	1	3	14	5	4	1	4	34	25	59	5	0			5	0	6	0			2	0							18	0	18	77				
1996-1997	15	0	8	1	5	0	8	2	4	14	13	11	5	14	58	42	100					6	0	4	1												10	1	11	111			
1997-1998	12	0	8	0	6	1	8	3	11	7	12	10	17	15	74	36	110					4	0	3	0												7	0	7	117			
1998-1999			3	0	5	0	4	0							12	0	12											1	0							15	3	16	3	19	31		
TOTAL	123	2	92	2	69	4	82	13	23	68	92	45	26	128	507	262	769	17	0	10	2	25	1	27	1	1	0	4	0	0	12	14	12	15	18	113	46	159	928				
%	98	2	98	2	95	5	86	14	25	75	67	33	17	83	66	34		100	0	83	17	96	4	96	4	100	0	100	0	0	100	54	46	45	14	71,1	28,9						

Université Marien NGOUABI	
Ecole Normale Supérieure	
Brazzaville Fax 242 81 01 41	 cuseac@yahoo.fr
Chaire UNESCO en Sciences de l'Éducation pour l'Afrique Centrale Option Didactique des Disciplines et Évaluation	

N° _____ UMNG/ ENS – CUSEAC

ETAT DES LIEUX DE LA CHAIRE UNESCO DE SCIENCES DE L'ÉDUCATION POUR L'AFRIQUE CENTRALE

I- **Bref historique et objectifs:**

Créée en 1997 à l'Ecole Normale Supérieure de l'Université Marien NGOUABI de Brazzaville (Congo), dans le cadre du programme Unitwin/Chaires Unesco, sous l'impulsion de l'Unesco suivant requête 96/PRC 001 et après signature d'un accord entre l'Université Marien NGOUABI et cette Institution Internationale d'une part, l'Université Marien NGOUABI, l'Unesco et le Professeur Louis MARMOZ en qualité de Titulaire d'autre part, la Chaire Unesco de Sciences de l'Éducation pour l'Afrique Centrale, avec pour option « Didactiques des Disciplines et Évaluation », s'était, dès le départ, assignée un certain nombre d'objectifs principaux à atteindre. Il s'agissait notamment de :

- 1- Contribuer au perfectionnement et à la promotion scientifique et sociale des chercheurs de la région, favorisant ainsi la constitution d'une expertise régionale de haut niveau dans le domaine ;
- 2- Contribuer à l'amélioration de la recherche fondamentale et appliquée en Sciences de l'Éducation, notamment en Didactiques des Disciplines et en Évaluation en promouvant un système intégré de recherche, de formation et de documentation dans le cadre d'une structure de formation de haut niveau en Sciences de l'Éducation ;
- 3- Contribuer à la formation professionnelle des cadres de l'Enseignement supérieur dans la sous région ;
- 4- Contribuer au développement des enseignements de troisième cycle à l'Université Marien NGOUABI et dans la sous région, ainsi qu'à la mise en place et à la reconnaissances des diplômes africains de haut niveau.
- 5- Favoriser et dynamiser un mouvement de coopération sud/sud par la création des Antennes dans les pays qui le souhaitent et acceptent de signer un accord de coopération avec l'Ecole Normale Supérieure de l'Université Marien NGOUABI qui abrite le siège.

La réalisation de ces objectifs s'est appuyée non seulement sur l'organisation d'un certain nombre d'activités, mais aussi sur un programme de formation visant la préparation d'un certain nombre de diplômes tels que :

- le Diplôme d'Études Approfondies (DEA), en une année, ouvert aux candidats titulaires d'une maîtrise ou de tout autre diplôme admis en équivalence ou en dispense et préalablement sélectionnés sur la base de la qualité de leurs dossiers ; le programme de formation ci-dessous (T1), applicable à Brazzaville, est modulable en fonction des besoins spécifiques des Antennes existantes dans les pays de la sous région.

TABLEAU 1. *Programme de formation : enseignements et volumes horaires*

ENSEIGNEMENTS	V/H GLOBAL
Méthodologie générale de la recherche en éducation	40 heures
Pédagogie et Evaluation	40 heures
Eléments de didactique générale	34 heures
Didactiques spéciales (disciplinaires)	6 heures par discipline
Psychologie des apprentissages et relation pédagogique	30 heures
Epistémologie et évolution des savoirs	15 heures
Anglais	15 heures
Séminaire général de recherche	36 heures
Séminaire spécifique de recherche	13 heures
Préparation guidée d'un mémoire de recherche	200 heures (environ)

- le Doctorat Unique de l'Université Marien NGOUABI en trois ans, sur dossier assorti d'un projet de recherche bien circonscrite, dûment approuvé par un directeur de thèse dans la spécialité, ouvert aux titulaires d'un DEA préparé ou non dans le cadre des activités de la Chaire, ou encore de tout autre diplôme reconnu équivalent. Dans ce cas, la participation à un groupe de recherche, à des séminaires, général et spécifique, constitue une des exigences majeures.
- le Doctorat d'Etat de l'Université Marien NGOUABI, sur dossier assorti d'un projet de recherche bien circonscrite, dûment approuvé par un directeur de thèse dans la spécialité, ouvert aux post-doctorants, Maîtres Assistants ou non, titulaires d'un doctorat de 3^{ème} cycle ou d'un doctorat unique, l'objectif à atteindre ici étant de faciliter l'accès des intéressés aux fonctions Maîtres de Conférences ou de professeurs dans leurs spécialités respectives.

II – Résultats déjà obtenus :

1 - Sur le plan de la délivrance des diplômes, au terme de trois sessions de soutenances des mémoires de DEA, pour le compte de Brazzaville, et pour le compte de Kinshasa, il a été délivré au total 39 diplômes ainsi que le montre le tableau 2 ci-dessous.

TABLEAU 2 : *Effectifs totaux des candidats ayant préparé et obtenu le DEA*

Année	BRAZZAVILLE			KINSHASA			TOTAL		
	H	F	Total	H	F	Total	H	F	TOTAL
1998	09	00	09	00	00	00	00	00	09
2000	04	01	05	00	00	00	00	01	05
2001	15	00	15	00	00	00	00	00	15
2002	00	00	00	10	00	10	10	00	10
TOTAL	28	01	29	10	00	10	38	01	39

NB : En ce qui concerne Brazzaville, on compte un camerounais dans la première promotion et un tchadien dans la deuxième promotion.

2 - En ce qui concerne les thèses de Doctorats, toutes préparées et déjà soutenues dans le cadre des activités de la Chaire pour l'Afrique Centrale, le tableau 3 présente l'ensemble de la situation à ce jour.

TABLEAU 3 : *Thèses déjà soutenues*

ANNEE 2005	THESE UNIQUE	THESE D'ETAT	TOTAL
CONGO/BRAZZA	2	1	3
CAMEROUN	1	0	1
TOTAL	3	1	4

NB : A ce jour, aucun candidat de sexe féminin n'est encore parvenu jusqu' à la soutenance d'une thèse.

III – ACTIVITES EN COURS :

Les activités de formation en cours depuis l'année académique 2004/2005 et qui se poursuivent encore ou ont démarré au cours de cette année se présentent ainsi qu'il suit :

III – 1 : Le Diplôme d'Etudes Approfondies (D E A) :

Année	BRAZZAVILLE			YAOUNDE			NDJAMENA			KINSHASA			TOTAL		
	H	F	T	H	F	T	H	F	T	H	F	T	H	F	T
2005	36	06	42	11	08	19	10	00	10	00	00	00	57	14	71
2006	00	00	00	00	00	00	00	00	00	78	12	90	78	12	90
TOTAL	36	06	42	11	08	19	10	00	00	78	12	90	78	26	161

NB : Les soutenances de tous ces mémoires sont attendues pour la fin de cette année académique.

III – 2 : Le diplôme de Doctorat :

Année	BRAZZAVILLE			YAOUNDE			NDJAMENA			KINSHASA			TOTAL		
	H	F	T	H	F	T	H	F	T	H	F	T	H	F	T
2005	28	02	30	04	00	04	00	00	00	07	00	07	07	00	41
2006	00	00	00	00	00	00	01	00	01	04	01	05	05	01	06
TOTAL	28	02	30	04	00	04	01	00	01	11	01	12	11	01	47

NB Première inscription depuis au moins l'année académique 2002/200

IV – LES DIFFICULTES :

La réalisation de pareilles activités ne peut pas aller sans avoir à se heurter à un certain nombre de difficultés. Les saillantes parmi elles sont :

- Difficultés d'équipements matérielles, au siège comme dans les antennes déjà existantes.
- Difficultés de documentation
- Difficultés financières par manque d'un budget de fonctionnement conséquent avec pour conséquences sur la formation, des lenteurs dans la prise en charge des professeurs visiteurs.
- Un statut hybride qui tend à mettre la Chaire entre un projet et une Ecole Doctorale comme on a commencé à les voir à l'Université Marien NGOUABI.
- Difficultés de disposer de personnes ressources de haut niveau scientifique compétent dans les didactiques des disciplines pour l'encadrement de nos candidats, de plus en plus nombreux à s'inscrire aux différents doctorats dans les différentes spécialités.
- Difficulté de communiquer avec les antennes, la Chaire n'étant pas encore connectée sur Internet.

V- LES PERSPECTIVES :

L'expérience de la Chaire Unesco de Sciences de l'Education pour l'Afrique Centrale est regardée avec une certaine curiosité : d'abord parce qu'elle peut se vanter, avec raison d'ailleurs, d'avoir donné à l'Université Marien NGOUABI, son impulsion actuelle en matière de formation de 3^{ème} cycle. Ensuite parce que l'expérience accumulée depuis sa mise en place au cours de l'année académique 1996/1997, a conduit la Chaire à s'engager dans le processus de formation bien sûr des candidats au Doctorat, mais son ambition profonde c'est de contribuer à la formation des enseignants/chercheurs du supérieur. En résumé, on peut dire que les grandes ambitions de la Chaire sont :

- Faire de la Chaire un lieu focal pour la formation des formateurs pour l'enseignement supérieur, éventuellement en complément à ce qu'il est couramment convenu d'appeler « formation académique » ;
- Consolider la Chaire, en lui assurant une extension et un véritable rayonnement, tant géographique que scientifique ainsi qu'une meilleure mise en réseau en Afrique Centrale. Pour cela ;
- Renforcer l'identification/diversification des personnes ressources en vue d'améliorer leur circulation dans la sous région et constituer des jurys internationaux.
- Faire de la Chaire un lieu d'une véritable intégration sous régionale significative.

En conclusion, tout comme dans d'autres domaines, on peut dire que la Chaire Unesco de Sciences de l'Education pour l'Afrique Centrale, ploie certes sous le poids d'un certain nombre de difficultés. Pourtant, il s'agit d'une expérience qui pourrait être prometteuse si elle était regardée avec un œil différent. Elle est certes encore bien jeune, mais ambitieuse comme le prouvent les résultats déjà obtenus. Pourvu qu'elle bénéficie du soutien multiforme de la part de tous ceux qui pensent qu'il s'agit là d'une expérience à poursuivre, à renforcer et à consolider.

Fait à Brazzaville le 27 février 2006

Jean-Marc MAZABA
Coordonnateur

**Tableau MEPSA (DEPS) : Effectifs enseignant et non enseignant par département, niveau , sexe
Année scolaire 2003 - 2004**

Département	niveau	Personnel	Effectifs			
			Femmes(F)	Hommes (H)	Total (F+H)	% Femmes
Bouenza	CEG	enseignant	22	380	402	5,5
		Non enseignant	12	129	141	8,5
		Total	34	509	543	6,3
	LEG	enseignant	8	122	130	6,2
		Non enseignant	5	48	53	9,4
		Total	13	170	183	7,1
	Précolaire	enseignant	21		21	100,0
		Non enseignant	2		2	100,0
		Total	23		23	100,0
	Primaire	enseignant	147	667	814	18,1
		Non enseignant	22	52	74	29,7
		Total	169	719	888	19,0
		Total enseignant	198	1 169	1 367	14,5
		Total non enseignant	41	229	270	15,2
	Total	239	1 398	1 637	14,6	
Cuvette	CEG	enseignant	4	143	147	2,7
		Non enseignant	4	31	35	11,4
		Total	8	174	182	4,4
	LEG	enseignant	6	58	64	9,4
		Non enseignant	2	25	27	7,4
		Total	8	83	91	8,8
	Précolaire	enseignant	15		15	100,0
		Non enseignant	3		3	100,0
		Total	18		18	100,0
	Primaire	enseignant	158	336	494	32,0
		Non enseignant	5	9	14	35,7
		Total	163	345	508	32,1
	Total enseignant	183	537	720	25,4	
	Total non enseignant	14	65	79	17,7	
	Total	197	602	799	24,7	
Cuvette Ouest	CEG	enseignant	6	82	88	6,8
		Non enseignant		8	8	0,0
		Total	6	90	96	6,3
	LEG	enseignant	2	20	22	9,1
		Non enseignant	1	12	13	7,7
		Total	3	32	35	8,6
	Précolaire	enseignant	2		2	100,0
		Total	2		2	100,0
	Primaire	enseignant	51	147	198	25,8
		Non enseignant	2	2	4	50,0
		Total	53	149	202	26,2
	Total enseignant	61	249	310	19,7	
Total non enseignant	3	22	25	12,0		
Total	64	271	335	19,1		
Kouilou	CEG	enseignant	250	2 485	2 735	9,1

		Non enseignant	186	636	822	22,6
		Total	436	3 121	3 557	12,3
	LEG	enseignant	41	452	493	8,3
		Non enseignant	55	147	202	27,2
		Total	96	599	695	13,8
	Précolaire	enseignant	403	50	453	89,0
		Non enseignant	94	113	207	45,4
		Total	497	163	660	75,3
	Primaire	enseignant	1 403	1 783	3 186	44,0
		Non enseignant	449	707	1 156	38,8
		Total	1 852	2 490	4 342	42,7
		Total enseignant	2 097	4 770	6 867	30,5
Total non enseignant		784	1 603	2 387	32,8	
Total		2 881	6 373	9 254	31,1	
Lékoumou	CEG	enseignant	7	54	61	11,5
		Non enseignant	7	13	20	35,0
		Total	14	67	81	17,3
	LEG	enseignant	3	37	40	7,5
		Non enseignant		14	14	0,0
		Total	3	51	54	5,6
	Précolaire	enseignant	4		4	100,0
		Non enseignant	3	1	4	75,0
		Total	7	1	8	87,5
	Primaire	enseignant	53	223	276	19,2
		Non enseignant	6	12	18	33,3
		Total	59	235	294	20,1
		Total enseignant	67	314	381	17,6
		Total non enseignant	16	40	56	28,6
		Total	83	354	437	19,0
Likouala	CEG	enseignant	2	108	110	1,8
		Non enseignant	3	19	22	13,6
		Total	5	127	132	3,8
	LEG	enseignant		29	29	0,0
		Non enseignant	1	10	11	9,1
		Total	1	39	40	2,5
	Précolaire	enseignant	4		4	100,0
		Total	4		4	100,0
	Primaire	enseignant	49	247	296	16,6
		Non enseignant	4	9	13	30,8
		Total	53	256	309	17,2
		Total enseignant	55	384	439	12,5
Total non enseignant		8	38	46	17,4	
Total		63	422	485	13,0	
Niari	CEG	enseignant	29	339	368	7,9
		Non enseignant	30	141	171	17,5
		Total	59	480	539	10,9
	LEG	enseignant	6	132	138	4,3
		Non enseignant	7	64	71	9,9
		Total	13	196	209	6,2
	Précolaire	enseignant	27		27	100,0
		Non enseignant	22	16	38	57,9
		Total	49	16	65	75,4
	Primaire	enseignant	249	576	825	30,2

		Non enseignant	56	53	109	51,4	
		Total	305	629	934	32,7	
		Total enseignant	311	1 047	1 358	22,9	
		Total non enseignant	115	274	389	29,6	
		Total	426	1 321	1 747	24,4	
Plateaux	CEG	enseignant	7	118	125	5,6	
		Non enseignant	3	32	35	8,6	
		Total	10	150	160	6,3	
	LEG	enseignant	5	61	66	7,6	
		Non enseignant	1	25	26	3,8	
		Total	6	86	92	6,5	
	Précolaire	enseignant	11	2	13	84,6	
		Non enseignant	1		1	100,0	
		Total	12	2	14	85,7	
	Primaire	enseignant	116	374	490	23,7	
		Non enseignant	6	14	20	30,0	
		Total	122	388	510	23,9	
			Total enseignant	139	555	694	20,0
			Total non enseignant	11	71	82	13,4
			Total	150	626	776	19,3
Pool	CEG	enseignant	19	190	209	9,1	
		Non enseignant	7	54	61	11,5	
		Total	26	244	270	9,6	
	LEG	enseignant	5	44	49	10,2	
		Non enseignant	2	20	22	9,1	
		Total	7	64	71	9,9	
	Précolaire	enseignant	10		10	100,0	
		Total	10		10	100,0	
	Primaire	enseignant	185	552	737	25,1	
		Non enseignant	4	6	10	40,0	
		Total	189	558	747	25,3	
			Total enseignant	219	786	1 005	21,8
			Total non enseignant	13	80	93	14,0
			Total	232	866	1 098	21,1
	Sangha	CEG	enseignant	6	99	105	5,7
Non enseignant			3	19	22	13,6	
Total			9	118	127	7,1	
LEG		enseignant	2	16	18	11,1	
		Non enseignant	1	11	12	8,3	
		Total	3	27	30	10,0	
Précolaire		enseignant	18	9	27	66,7	
		Non enseignant	1		1	100,0	
		Total	19	9	28	67,9	
Primaire		enseignant	55	189	244	22,5	
		Non enseignant	8	14	22	36,4	
		Total	63	203	266	23,7	
			Total enseignant	81	313	394	20,6
			Total non enseignant	13	44	57	22,8
			Total	94	357	451	20,8
Brazzaville	CEG	enseignant	301	3 544	3 845	7,8	
		Non enseignant	348	998	1 346	25,9	
		Total	649	4 542	5 191	12,5	
	LEG	enseignant	124	959	1 083	11,4	

		Non enseignant	178	326	504	35,3
		Total	302	1 285	1 587	19,0
Précolaire		enseignant	736	156	892	82,5
		Non enseignant	258	262	520	49,6
		Total	994	418	1 412	70,4
Primaire		enseignant	2 085	1 727	3 812	54,7
		Non enseignant	825	1 048	1 873	44,0
		Total	2 910	2 775	5 685	51,2
		Total enseignant	3 246	6 386	9 632	33,7
		Total non enseignant	1 609	2 634	4 243	37,9
		Total	4 855	9 020	13 875	35,0
Total		enseignant	6 657	16 510	23 167	28,7
		non enseignant	2 627	5 100	7 727	34,0
Total général		enseignant et non ens.	9 284	21 610	30 894	30,1

Répartition des personnels en activité au Ministère de l'Enseignement Primaire et Secondaire chargé de l'Alphabétisation (Source : Direction générale de l'Administration scolaire DGAS , février 2006)

Entre les fonctionnaires et les contractuels régis par la loi 021/89 du 14 novembre 1989 portant refonte du statut général de la fonction publique, le Ministère de l'Enseignement Primaire et Secondaire chargé de l'Alphabétisation utilise d'autres statuts de personnel comme :

- les volontaires (boursiers de l'Etat payés directement par le trésor public sur ordre de paiement ;
- les bénévoles (retraités et payés par les parents d'élèves au niveau local) ;
- les vacataires (payés par l'Etat pour leur vacation).

Ils évoluent uniquement dans le secondaire 1 et 2

A ce jour, le Ministère de l'Enseignement Primaire et Secondaire chargé de l'Alphabétisation compte 19767 agents en activité dans son département repartis conformément au tableau ci-après c'est-à-dire dans l'encadrement pédagogique salles de classe pour tous les cinq (5) statuts et dans l'addition scolaire pour les fonctionnaires et contractuels.

Ces nombres sont

DDEPSA	Fonctionnaires	Contractuels.	Volontaires	Bénévoles	Vacataires	Total
Bouenza	1033	139	140	454	5	1771
B/Ville	4737	259	295	572	322	6185
Cuvette	592	94	130	253	24	1093
Cuvette-Ouest	252	72	109	141	15	589
Kouilou	2712	229	165	239	24	3369
Lékoumou	247	83	83	228	6	647
Likouala	192	66	66	149	1	474
Niari	1058	131	204	660	12	2065
Plateaux	658	73	204	273	3	1211
Pool	570	98	192	440	4	1304
Sangha	194	49	52	115	1	411
Ad. Centrale	581	67	/	/	/	648
	12826	1360	1640	3524	417	19767

De l'analyse de la population faisant vivre le ministère de l'enseignement primaire et secondaire chargé de l'alphabétisation, on peut dire que statutairement deux catégories majeures émergent.

Il s'agit : des fonctionnaires, majoritairement représenté de l'ensemble des agents ;

- des bénévoles dont l'existence ne dépend que des dispositions prises au niveau local.

A cela s'ajoutent :

- les volontaires devant appartenir soit au statut de fonctionnaires soit celui de contractuels selon les dispositions réglementaires d'intégration dans la fonction publique ;
- les contractuels qui, pour certaines, peuvent être intégrés dans le statut de fonctionnaire.

A l'issue de ce travail qui a duré trois (3) jours, la direction générale de l'administration scolaire peut s'estimer heureuse du fait que la direction des affaires administratives et financières ne soit pas impliquée dans cette déconfiture.

Fait à Brazzaville, le
Le Directeur des Affaires Administratives et Financières

Pierre Raphaël NADEGE-NKOUNKOU

ANALYSE DE LA SITUATION SUR LES RECRUTEMENTS DES ENSEIGNANTS

(Source : Direction générale de l'Administration scolaire DGAS , février 2006)

1. 1. Identification et contexte de recrutement

L'insuffisance des enseignants sortant des écoles de formation ne pouvant couvrir les besoins des établissements scolaires entraînant ainsi un déficit criard en personnel enseignant actifs avait conduit le Ministère de l'Enseignement Primaire et Secondaire chargé de l'Alphabétisation au cours de la décennie 1970 au premier recrutement de 3677 jeunes gens dits « volontaires de l'éducation » titulaires du BEMG, du BAC ou d'un diplôme équivalent (décret 72/23 du 23/1/72 fixant les modalités de recrutement).

La situation de recrutement se présente comme suit :

Années	Effectifs	Observations
1972	360	
1973	300	
1974	171	
1975	784	
1976	1413	
1977	649	
Total	3677	

A l'issue de deux années de volontariat et de période de stage, ces jeunes enseignants bénéficiaires d'une bourse mensuelle étaient intégrés dans les cadres réguliers de la fonction publique.

1.1.1 Recrutement des appelés

A partir de 1986, le recrutement porte sur les jeunes étudiants sortis des écoles de formation (ENI, ENS, SP, ENBA, CETF) en qualité d'appelés (2067) agents à cause des exigences des institutions internationales qui demandaient au gouvernement du Congo de ne plus recruter les jeunes diplômés. Un forfait de bourse leur était attribué oscillant de 40.000 frs à 75.000 frs par mois selon les catégories.

1.1.2 Recrutement des volontaires

Le recrutement des volontaires s'est donc poursuivi jusqu'à ce jour par test.

Ainsi, de 1987 à 2003, la situation de recrutement des volontaires se présente ainsi qu'il suit.

Volontaires ou promotions	effectifs	Année d'intégration dans la fonction publique	Observation
1987 et 1988	1347	Année 1991	
1989		Année 1991	
1990 à 1995		Année 2000	
1996 à 2000	1162	Année 2004	
2001 à 2003	1451	En cours d'intégration en 2005	

1. 2. Situation actuelle

Elle se caractérise par les faits ci-après :

1/- Après leur recrutement, de nombreux jeunes gens refusent de prendre le service pour diverses raisons créant ainsi un déficit dans les établissements scolaires alors qu'il perçoivent la bourse mensuelle allouée.

2/- Le manque de régularité dans le paiement de la bourse entraîne des mécontentements des volontaires.

3/- La désertion des lieux de service par les intéressés pour des motifs inconnus.

4/- Le système actuel de recrutement par test des volontaires de l'éducation est à l'origine de la création de multiples comités de suivi qui s'érigent en véritables administratifs bloquant ainsi l'action de l'administration.

5/- La longue attente des intégrations dans la fonction publique après le recrutement fragilise les consciences des enseignants volontaires qui finissent par se lasser et descendre à Brazzaville attendre la parution des textes d'intégration, laissant à l'abandon les élèves.

1. 3. Suggestions

Au regard de ce qui précède, il y a lieu donc aujourd'hui de procéder immédiatement à une automatisation des intégrations du personnel enseignant dans les cadres réguliers de la fonction publique sans transiter par le recrutement.

II – ANALYSE DE LA SITUATION SUR LA POPULATION ENSEIGNANTE

Pour le fonctionnement de ses structures, le Ministère de l'Enseignement Primaire et Secondaire chargé de l'Alphabétisation utilise un personnel diversifié dont la répartition sur l'ensemble du pays se présente de la manière suivante au cours de l'année scolaire 2004-2005.

Tableau 1 **PERSONNELS ENSEIGNANTS ACTIFS**
(enseignants à la craie)

N°	Départements	Précolaire	Primaire	SG1	SG2	TOTAL
1	Bouenza	10	282	221	124	637
2	Brazzaville	128	1066	738	673	2605
3	Cuvette	/	439	79	71	589
4	Cuvette-Ouest	/	201	44	26	271
5	Kouilou	56	757	543	352	1708
6	Lékoumou	3	62	49	31	145
7	Likouala	/	139	43	23	205
8	Niari	12	389	212	143	756
9	Plateaux	2	386	95	62	545
10	Pool	9	274	84	48	415
11	Sangha	1	81	25	18	125
TOTAL		221	4076	2133	1571	8001

Tableau 2 **PERSONNELS ADMINISTRATIFS**
(non enseignants)

N°	Départements	DDEPSA	Précolaire		Primaire		SG1		SG2		TOTAL
			Insp.	CEP	Insp.	Ecoles	Insp.	CEG	Insp	Lycées	
1	Bouenza	51	6	5	140	207	28	154		54	645
2	Brazzaville	42	71	195	440	916	121	654	43	263	2702
3	Cuvette	27	1	4	96	15	24	91	11	32	301
4	Cuvette-Ouest	17	1	0	55		10	60		18	161
5	Kouilou	87	12	60	35	313	19	303	29	143	1001
6	Lékoumou	39	2	5	66	83	16	34		19	264
7	Likouala	16	3	2	41		12	45		11	131
8	Niari	87	13	13	168	83	55	169	45	74	707
9	Plateaux	32	3	10	92	27	29	66		42	301
10	Pool	30	6	7	112	137	45	92		26	455
11	Sangha	29	2	4	38	52	14	52		13	204
TOTAL		457	120	305	1283	1833	373	1720	86	695	6872

N.B : Sur l'ensemble des deux tableaux, il ressort que les effectifs des personnels administratifs sont légèrement supérieurs aux effectifs des enseignants actifs (à la craie), cas de Brazzaville, Bouenza, Lékoumou, Pool, Sangha.

Tableau MEPSA : Statut /département

Année scolaire 2003 - 2004

statut	EFFECTIFS										Total
	Cuvette	Cuvette Ouest	Kouilou	Lékoumou	Likouala	Niari	Plateaux	Pool	Sangha	Brazzaville	
Bénévole	72	29	76	98	134	422	157	387	40	540	2 282
Décisionnaire			5							3	8
Contractuel	59	38	3191	22	47	146	57	46	32	3839	7 591
Fonctionnaire	400	164	2223	191	200	858	338	432	110	4506	10 251
Volontaire	195	91	276	57	50	107	180	176	77	372	1 710
ND	40		706	5	15	93	26	21	27	901	1 912
Autres	33	13	2777	64	39	121	18	36	165	3714	7 140
Total	799	335	9 254	437	485	1 747	776	1 098	451	13 875	30 894

**Tableau MEPSA : Effectifs enseignant et non enseignant par département et diplôme professionnel
Année scolaire 2003 - 2004**

département	Personnel	Effectifs									Total
		BAC Pédagogique	CFECN	CFEEN	CAPCEG	CAPEL	CAPES	Autres	ND ??	Sans diplôme	
Bouenza	enseignant	13	17	475	161	115	35	157	149	245	1 367
	non enseignant	3	10	130	37	22	3	22	23	20	270
	Total	16	27	605	198	137	38	179	172	265	1 637
Cuvette	enseignant	15	18	443	43	26	55	31	69	20	720
	non enseignant	1	5	31	7	8	2	8	11	6	79
	Total	16	23	474	50	34	57	39	80	26	799
Cuvette Ouest	enseignant	4	4	217	14	11	18	13	10	19	310
	non enseignant		1	11	2	3		7	1		25
	Total	4	5	228	16	14	18	20	11	19	335
Kouilou	enseignant	35	83	1 375	642	432	178	1 373	1 389	1 360	6 867
	non enseignant	13	30	475	111	81	13	499	526	639	2 387
	Total	48	113	1 850	753	513	191	1 872	1 915	1 999	9 254
Lékoumou	enseignant	4	7	155	18	19	10	45	71	52	381
	non enseignant			21	2	7	1	4	13	8	56
	Total	4	7	176	20	26	11	49	84	60	437
Likouala	enseignant	7	3	146	22	13	30	18	52	148	439
	non enseignant		1	21	1	3	2	8	3	7	46
	Total	7	4	167	23	16	32	26	55	155	485
Niari	enseignant	12	48	545	108	92	47	119	249	138	1 358
	non enseignant	5	14	162	27	25	5	48	93	10	389
	Total	17	62	707	135	117	52	167	342	148	1 747
Plateaux	enseignant	3	13	354	39	20	41	24	67	133	694
	non enseignant	2	9	40	2	3		8	8	10	82
	Total	5	22	394	41	23	41	32	75	143	776

Pool	enseignant		24	396	68	33	40	76	157	207	1 005
	non enseignant	1		38	19	10	2	7	11	5	93
	Total	5	24	434	87	43	42	83	168	212	1 098
Sangha	enseignant	9	2	105	17	19	30	76	63	73	394
	non enseignant	1		24	3	5	1	7	7	9	57
	Total	10	2	129	20	24	31	83	70	82	451
Brazzaville	enseignant	83	94	3 425	938	867	404	1 418	1 297	1 106	9 632
	non enseignant	52	117	1 392	242	176	74	654	858	678	4 243
	Total	135	211	4 817	1 180	1 043	478	2 072	2 155	1 784	13 875
Total	enseignant	185	313	7 636	2 070	1 647	888	3 350	3 573	3 501	23 167
	non enseignant	78	187	2 345	453	343	103	1 272	1 554	1 392	7 727
Total général		263	500	9 981	2 523	1 990	991	4 622	5 127	4 893	30 894
Total détenteurs d'un diplôme professionnel :				16 248	dont	12 739	enseignants				

Tableau : MEPSA : Effectifs enseignants et non enseignants par département et diplôme académique
Année scolaire 2003 - 2004

Département	Personnel	diplôme académique								Sans diplôme	Total
		CEPE	BEPC/BEMG	BAC	DEUG	Lincence	Maîtrise	Autres	ND		
Bouenza	enseignants	51	597	422	23	146	18	64	40	6	1 367
	non enseignants	12	123	89	2	22	4	9	9		270
	Total	63	720	511	25	168	22	73	49	6	1 637
Cuvette	enseignants	11	422	157	8	50	12	11	48	1	720
	non enseignants	4	42	12	1	9	1	1	9		79
	Total	15	464	169	9	59	13	12	57	1	799
Cuvette Ouest	enseignants	4	209	60	3	15	4	8		7	310
	non enseignants		13	4		3		5			25
	Total	4	222	64	3	18	4	13		7	335
Kouilou	enseignants	147	2 382	1 957	283	1 205	165	361	340	27	6 867
	non enseignants	171	945	514	57	265	67	186	147	35	2 387
	Total	318	3 327	2 471	340	1 470	232	547	487	62	9 254
Lékoumou	enseignants	16	196	90	3	32	5	26	3	10	381
	non enseignants	2	28	4		10		11		1	56
	Total	18	224	94	3	42	5	37	3	11	437
Likouala	enseignants	35	213	102	7	39	5	19	16	3	439
	non enseignants	1	23	9	1	4		5	2	1	46
	Total	36	236	111	8	43	5	24	18	4	485
Niari	enseignants	75	703	294	29	144	17	24	70	2	1 358
	non enseignants	18	175	71	8	42	10	16	47	2	389
	Total	93	878	365	37	186	27	40	117	4	1 747
Plateaux	enseignants	15	421	174	20	38	9	8	9		694
	non enseignants	11	48	12		3	2		2	4	82

	Total	26	469	186	20	41	11	8	11	4	776
Pool	enseignants	65	541	258	15	57	8	15	45	1	1 005
	non enseignants	1	48	24	5	9	1	2	3		93
	Total	66	589	282	20	66	9	17	48	1	1 098
Sangha	enseignants	17	160	101	12	29	2	44	12	17	394
	non enseignants	3	29	12		6		6		1	57
	Total	20	189	113	12	35	2	50	12	18	451
Brazzaville	enseignants	413	2 956	2 179	311	2 269	377	342	725	60	9 632
	non enseignants	339	1 714	814	98	490	128	266	330	64	4 243
	Total	752	4 670	2 993	409	2 759	505	608	1 055	124	13 875
Total	enseignants	849	8 800	5 794	714	4 024	622	922	1 308	134	23 167
	non enseignants	562	3 188	1 565	172	863	213	507	549	108	7 727
Total général	enseignants +										
	non enseignants	1 411	11 988	7 359	886	4 887	835	1 429	1 857	242	30 894

Arrêté N° 2591/MFPRE/MEFB/METP/MEPSA du 22 mars 2006 fixant les montants, les taux, les conditions d'attribution et d'entrée en vigueur des indemnités et primes spécifiques des enseignants (extrait) :

I/ Des indemnités

1. Indemnité de fonction du responsable d'établissement
 - a. Etablissement du préscolaire : directeur de centre d'éducation préscolaire : 12500 FCFA ;
 - b. Etablissement du cycle primaire : directeur d'école primaire : 15000 FCFA
 - c. Etablissement du premier cycle du secondaire :
 - Directeur de collège, directeur de centre professionnel : 18000 FCFA
 - Directeur des études, surveillant général, économiste : 15000 FCFA
 - Chef des travaux : 13000FCFA
 - d. Etablissement du second cycle du secondaire :
2. Indemnité d'incitation pour affectation dans l'hinterland à l'exception des communes selon les cas ci-après :
 - affectation dans un établissement de chef lieu de département : 5000 FCFA
 - affectation dans un établissement de chef lieu de district : 7000 FCFA
 - affectation dans un établissement de village : 15000 FCFA
3. indemnité de pléthore : 5000 FCFA

Elle est attribuée aux enseignants exerçant dans les classes à effectif pléthorique selon les cas ci-après :

- plus de 60 élèves pour l'enseignant du préscolaire et l'enseignant su primaire ;
- plus de 50 élèves pour l'enseignant du premier cycle du secondaire ;
- plus de 45 élèves pour l'enseignant du second cycle du secondaire.

4. indemnité de travaux supplémentaires :

Les taux horaires pour travaux supplémentaires dans les établissements scolaires du primaire et du secondaire sont fixés comme suit :

- professeur agrégé ou docteur : 3000 FCFA
- professeur certifié : 2300 FCFA
- professeur de lycée : 2000 FCFA
- professeur de collège : 1600 FCFA
- instituteur : 1200 FCFA

5. indemnité de fidélité : 9000 FCFA (attribuée aux enseignants ayant accompli dix ans et plus de service effectif et qui continuent d'y évoluer)
6. indemnité de coup de chapeau, accordée aux enseignants en fin de carrière

II. Des primes

1. Prime d'encadrement pédagogique : 18000 FCFA : elle est accordée aux enseignants exerçant les fonctions de conseiller pédagogique dans une circonscription scolaire, d'encadreur des stages pratiques dans une école normale des instituteurs ou dans un centre départemental de recherche pédagogique. La liste des bénéficiaires est établie en début de chaque année par le Ministre de l'enseignement concerné.
2. Prime de documentation et de matériel didactique :
 - Enseignant préscolaire et primaire : 5000 FCFA
 - Enseignant secondaire général : 8000 FCFA
 - Enseignement secondaire, technique et professionnel : 12000 FCFA

3. La prime de risque : 10000 FCFA (attribuée aux enseignants dispensant effectivement les cours et aux surveillants)
4. Prime d'encadrement multigrade : 10000 FCFA, accordée aux enseignants tenant plus d'une classe au cours d'une année scolaire
5. Prime d'enracinement : 4 % de la solde de base à partir de la cinquième année jusqu'à la dixième année de l'exercice effectif de l'enseignement.

N.B. : sont payables à compter de mars 2006 les indemnités 1, 2, 3, 4, 5, 6, et les primes 1, 2, 3.